

DELIBERATION DD2025_049

Nombre de membres du conseil en exercice	
Présents	58
Votants	72
Pouvoirs	14

Date de convocation du Conseil communautaire du Grand Périgueux le 16 mai 2025

LE 22 mai 2025, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Jacques AUZOU

Secrétaire de séance : M. Christian LECOMTE

RECRUTEMENT DE SAISONNIERS AU GRAND PÉRIGUEUX POUR LA SAISON ESTIVALE 2025

PRESENTS :

M. AUDI, M. AUZOU, Mme DRUILLOLE, M. BUFFIERE, Mme CHABREYROU, M. CIPIERRE, M. COURNIL, M. DOBBELS, M. GEORGIADES, M. LE MAO, M. MOISSAT, M. LECOMTE, M. PASSERIEUX, M. PROTANO, Mme SALINIER, Mme SALOMON, M. FOUCHIER, M. SUDREAU, M DENIS, M. LEGAY, M. MOTARD, Mme FAURE, M. DUCENE, Mme ROUX, M. RATIER, M. PERPEROT, Mme LUMELLO, Mme TOURNIER, M. SERRE, M. MARTY, Mme ARNAUD, M. FALLOUS, M. JAUBERTIE, Mme LONGUEVILLE-PATEYTAS, M. CHANSARD, M. NARDOU, M. LAGUIONIE, M. ROLLAND, M. MARC, M. BARROUX, M. BOURGEOIS, M. CADET, Mme DOAT, M. GASCHARD, M. NOYER, M. MARSAC, M. LAVITOLA, Mme MARCHAND, M. AMELIN, Mme MASSOUBRE-MAREILLAUD, M. PALEM, M. CHAPOUL, M. VADILLO, M. CHANTEGREIL, Mme CHERBERO, Mme MONTEIL-MAYAUD, M. LACOUR-COULON, Mme RENAUD

ABSENT(S) EXCUSE(S) :

M. COLBAC, M. LACOSTE, M. LARENAUDIE, M. REYNET, M. TALLET, M. PIERRE NADAL, Mme ESCLAFFER, Mme FAVARD, Mme LANDON, Mme REYS, M. PERIER

POUVOIR(S) :

Mme GONTIER donne pouvoir à Mme SALINIER
Mme LABAILS donne pouvoir à M. AUZOU
Mme KERGOAT donne pouvoir à M. NARDOU
M. GUILMET donne pouvoir à M. PROTANO
M. MALLET donne pouvoir à M. NOYER
M. BIDAUD donne pouvoir à M. SUDREAU
M. PARVAUD donne pouvoir à M. MARTY
M. BELLOTEAU donne pouvoir à Mme CHERBERO
M. GUILLEMOT donne pouvoir à M. CIPIERRE
Mme SARLANDE donne pouvoir à M. LECOMTE
M. DELCROS donne pouvoir à M. BOURGEOIS
Mme FRANCESINI donne pouvoir à M. BARROUX
Mme DUPUY donne pouvoir à M. AMELIN
Mme DUVERNEUIL donne pouvoir à M. LAVITOLA

RECRUTEMENT DE SAISONNIERS AU GRAND PÉRIGUEUX POUR LA SAISON ESTIVALE 2025

Vu le code général des collectivités territoriales.

Considérant que le Grand Périgueux emploie sur la saison estivale 2025 des saisonniers pour le service des piscines (via des contrats de droit public pris en charge par le service des missions temporaires du Centre Départemental de Gestion de la Dordogne (CDG24) et des contrats engagements éducatifs dans les accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) directement gérés par la direction des ressources humaines (contrats/rémunération) du Grand Périgueux.

Que ces emplois saisonniers sont prévus par des délibérations spécifiques émanant de ces services.

Que par ailleurs, il est proposé d'avoir recours à des saisonniers dans les services ci-dessous pour les missions liées à la saisonnalité afin de compléter les équipes d'agents publics du Grand Périgueux :

- Au service santé et solidarité

L'activité de gestion des aires d'accueil des gens du voyage assurée par une équipe de 3 personnes, requiert un renfort sur la période estivale, pour assurer l'accueil des groupes de grand passage, l'entretien des espaces verts des aires d'accueil et garantir l'essentiel du travail sur les aires en binôme.

Il est donc utile d'avoir une personne sur la période du 16/06/2025 au 31/08/2025.

- A la direction des ressources humaines

La gestion des contrats d'engagements éducatifs (environ 100 contrats sur la saison estivale) et des saisonniers dans la globalité (présélection/réponses candidatures, gestion des contrats ou demandes de missions, ...) et la préparation de la campagne annuelle des entretiens professionnels de la rentrée, impactent directement sur cette période estivale l'activité de l'équipe RH.

Le recours à une personne sur la période du 01/07/2025 au 31/07/2025 permet de dégager du temps aux agents en poste pour mieux gérer les priorités RH de la période.

- Au service assainissement

L'équipe (4 agents) en charge de la gestion des stations d'épuration de la régie du service assainissement (entretien de 29 stations et 26 postes de relevage) va être en sous-effectif sur la période estivale du fait de la prise des congés alors que l'activité est soutenue.

Il est donc nécessaire d'avoir une personne sur la période du 09/07/2025 au 20/08/2025. Son rôle sera essentiellement l'entretien des stations par filtres plantés de roseaux (alternance des filtres et entretien/désherbage).

-Au service Gestion Durable du Patrimoine

La gestion des voies vertes en période estivale est soutenue, alors que l'effectif sur cette période.

Il est donc nécessaire d'avoir une personne sur la période du 28/07/2025 au 22/08/2025.

Considérant que ces personnes seront rémunérées sur la base de l'indice majoré 366, emploi de catégorie C (référence grade : adjoint administratif ou adjoint technique). Les indemnités statutaires et/ou indemnités liées à l'activité seront versées par eux sur déclaration des services du Grand Périgueux.

Que l'encadrement et la gestion des missions des saisonniers seront assurés par les services concernés du Grand Périgueux.

Que cela représente au total 5 mois de rémunération (emploi à temps plein), soit un coût chargé d'environ 15 000€.

Qu'il est proposé de recruter les saisonniers nécessaires aux différentes missions ci-dessus pour la période estivale 2025 et de recourir au service des missions temporaires du CDG24 pour la partie contrat/rémunération.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE , APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

- Décide de recruter par le biais du service missions temporaires du CDG24, des personnes pour couvrir les besoins saisonniers de l'été 2025, conformément au Code Général de la Fonction Publique (contrat de droit public article L.332-23 2°), emplois à temps plein (35h) rémunérés sur l'indice majoré 366 en référence au cadre d'emplois des adjoints techniques ou adjoints administratifs, catégorie C ;
- Prévoit les crédits budgétaires nécessaires ;
- Autorise le Président à signer les documents nécessaires à la procédure.

Adoptée à l'unanimité.

Délibération publiée le 16/06/2025	Pour extrait conforme
Délibération certifiée exécutoire à compter du 16/06/2025	Périgueux, le 16/06/2025
Le secrétaire de séance Christian LECOMTE 	Le Président Jacques AUZOU 